

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 juin 2016**

Le vingt juin deux mille seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier
M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe - Mme NAULET
Marie-Bernadette - M. ROBERGEAU Patrick - Mme GARDIEN Sandrine - Mme MARTIGNON
Sandrine - M. VERINE Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia - Mme MORISSET Séverine

ABSENTS REPRESENTES : Mme BRAUD Béatrice (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)
M. JARNY Jean-Claude (*pouvoir à M. Patrick ROBERGEAU*)
Mme LATLI Thiphaine (*pouvoir à Mme Sandrine MARTIGNON*)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mickaël VERINE

ORDRE DU JOUR :

- 1° **PROJET SANITAIRES PUBLICS AU CORPS DE GARDE**
Demande de subvention
- 2° **CONVENTION MISE A DISPOSITION FOSSE ETANCHE ET SANITAIRES PUBLICS**
Autorisation signature
- 3° **BUDGET ZONE ACTIVITE PORTUAIRE**
DM 2
- 4° **PROJET AMENAGEMENT ETANG MOANA**
Demande de subvention
- 5° **PROJET AMENAGEMENT CITY PARC**
Demande de subvention
- 6° **CONVENTION SERVITUDE PASSAGE RESEAU ELECTRIQUE**
Rue de la Bertinière
- 7° **CDC – RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS**
Avis
- 8° **SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**
Règlements intérieurs
Tarifs
- 9° **REGIE DE RECETTES**
Devenir
- 10° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 11° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 10/06/2016
Avis affiché le : 13/06/2016
Publié dans le journal Sud-Ouest le :

À l'ouverture de séance

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 12
Conseillers représentés : 3
Conseillers non représentés : 2
Votants : 15

arrivée de Madame Séverine MORISSET à 19 h 20
Question 5 Projet aménagement city parc -
demande de subvention

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 13
Conseiller représenté : 3
Conseiller non représenté : 1
Votants : 16

Arrivée de Madame Sandrine GARDIEN à 19 h 50
Question 8 Règlements intérieurs services
périscolaires et extrascolaires

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 14
Conseiller représenté : 3
Conseiller non représenté : 0
Votants : 17

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

1° PROJET SANITAIRES PUBLICS AU CORPS DE GARDE : DEMANDE DE SUBVENTION

Il n'y a pas de sanitaires publics au Corps de Garde. C'est pourquoi ils figurent dans le projet de réhabilitation du Port. En attendant ces travaux de mise aux normes, le restaurant La Ponetière utilise les sanitaires de M. AGUIRREBARRENA, concessionnaire situé à proximité du restaurant. Cette situation ne

peut cependant pas perdurer car les sanitaires mis à disposition servent également de douche et ne sont pas accessibles aux handicapés (toilettes à la turque). Comme leur transformation entraînerait un coût exorbitant pour l'actuel concessionnaire, il est proposé que la commune installe des sanitaires publics qui seraient raccordés directement sur la fosse étanche de M. AGUIRREBARRENA. Coût des sanitaires 4 575 € HT

À ce coût il faut ajouter celui d'une étude portant sur un dispositif d'assainissement individuel adapté à recevoir toutes les eaux usées qui se déversent dans la fosse étanche de M. AGUIRREBARRENA.

En effet, un contrôle du Syndicat des Eaux effectué le 30/05/2016 démontre que l'installation existante n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Une mise aux normes s'impose et ce dans le délai maximum de quatre ans.

Le Maire propose que l'ensemble du projet : sanitaires et mise aux normes du système individuel d'assainissement, soit imputé au budget annexe de la Zone d'Activité du Port.

- Dépense : achat d'un bloc de sanitaires pour handicapés : **4 575 € HT**
étude assainissement individuel : **2 000 € HT**
- Recettes : subvention Département 40 % soit **2 630 €**
- à la charge de la collectivité : **3 945 € HT.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** le projet de sanitaires publics au Corps de Garde dont le coût est estimé à 4 575 € HT

- **accepte** de prendre en charge les frais d'étude d'un système d'assainissement individuel adapté aux effluents à traiter et à la sensibilité du milieu naturel environnant, estimés à 2 000 € HT

- **inscrit** au budget annexe Zone d'Activité du Port par décision modificative n° 2 le coût des sanitaires et des frais d'étude, soit **6 575 € HT**

- **sollicite** une subvention du Conseil Départemental de 40 %, soit **2 630 €**.

2° SANITAIRES PUBLICS ET ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL AU PORT DU CORPS DE GARDE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Considérant l'accord donné par M. AGUIRREBARRENA de mettre à la disposition de la commune sa fosse étanche destinée recevoir les eaux usées du restaurant La Ponetière et des sanitaires publics.

Considérant la nécessité de régler par convention les modalités de cet accord,

le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide** les dispositions suivantes :

1. Monsieur AGUIRREBARRENA met à la disposition de la commune, gratuitement, sa fosse étanche destinée à recueillir ses eaux usées
2. La commune de CHARRON met à la disposition du restaurant la Ponetière des sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.
3. Monsieur AGUIRREBARRENA accepte que les eaux usées du restaurant La Ponetière et des sanitaires publics se déversent dans sa fosse étanche
4. La commune de Charron s'engage à ne pas porter atteinte aux branchements d'évacuation reliant la cabane de M. AGUIRREBARRENA à la fosse étanche.
5. La commune de Charron s'engage à entretenir la fosse étanche et à la vider en lieu et place de son propriétaire. Pour ce faire elle vérifiera régulièrement le niveau et fera appel pour la vidange à un prestataire spécialisé dans ce domaine.
6. La commune de Charron prendra à sa charge le raccordement à la fosse étanche du restaurant la Ponetière et des sanitaires publics.
7. Madame COSTA s'engage à nettoyer les sanitaires publics pendant la période d'ouverture de son restaurant. Elle les pourvoira régulièrement en papier toilette, savon pour les mains et papier essuie-mains
8. Madame COSTA, compte tenu d'une utilisation intensive de la fosse étanche liée à l'ouverture de son restaurant entre Avril et Octobre, s'engage à rembourser la collectivité des factures des vidanges effectuées durant cette période. Elle constatera, avec un représentant de la collectivité, le niveau de la fosse avant toute commande de vidange.
9. La commune de Charron ne demandera pas de participation pour les vidanges effectuées en dehors de la saison d'ouverture du restaurant
10. La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans. Elle prendra effet à la date de sa signature par les trois parties.
Elle est renouvelable par tacite reconduction.
Elle peut être dénoncée par l'une des parties à tout moment en respectant un préavis de trois mois.
11. En cas de rupture de l'accord entre les trois parties, la collectivité devra restituer la pleine propriété de la fosse étanche à M. AGUIRREBARRENA. La collectivité fera supprimer les raccordements du restaurant La Ponetière et de ses sanitaires et fera vidanger la fosse. La réalisation de ces deux opérations devra être constatée par Monsieur AGUIRREBARRENA.

3° BUDGET ANNEXE ZA DU PORT : DM 2

La présente décision modificative a pour objet :

- de supprimer l'extension du réseau d'eau potable et du réseau électrique. Le restaurant La Ponetière continuera à se raccorder à l'entreprise AGUIRREBARRENA.
- d'inscrire la dépense relative aux sanitaires publics
- d'inscrire la dépense relative à l'étude d'un système d'assainissement adapté à la nature des effluents à traiter et au milieu environnant

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accepte la DM2 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	0 €	0 €
investissement	2 575 €	2 575 €

Détail :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP + DM1	DM 2	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 411,00	-745,00	12 666,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 000,00	745,00	4 745,00
TOTAL		17 411,00	0,00	17 411,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP + DM 1	DM 2	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles		2 000,00 €	2 000,00 €
23	Immobilisations en cours	4 000,00 €	575,00 €	4 575,00 €
001	déficit reporté	10 663,00 €		10 663,00 €
	TOTAL	14 663,00 €	2 575,00 €	17 238,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT		BP + DM 1	DM 2	TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues		1 830,00 €	1 830,00 €
106	Réserves	10 663,00 €		10 663,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	4 000,00 €	745,00 €	4 745,00 €
	TOTAL	14 663,00 €	2 575,00 €	17 238,00 €

4° PROJET AMENAGEMENT ETANG MOANA : DEMANDE DE SUBVENTION

Le projet d'aménagement de l'étang Moana inscrit au BP 2016 a été présenté en commission municipale le 14 Juin 2016. Il consistera à :

- nettoyer l'espace environnant l'étang
- créer des cheminements et une aire de pique-nique
- créer un espace de stationnement de 50 places

Le coût du projet est estimé à 24 922 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **accepte** le projet d'aménagement de l'étang Moana dont le coût est estimé à **24 922 € HT**
- **sollicite** une subvention au Département au titre du fonds d'aide à l'équipement touristique, soit 30 % de 17 188 € HT = **5 156,40 €**
- **sollicite** une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, soit 40 % de 7 734 € = **3 093,60 €**
- **sollicite** une subvention au titre de la Réserve Parlementaire, soit **3 500 €**
- **sollicite** une subvention au titre des fonds de concours de la CDC Aunis Atlantique soit **6 586 €**
- **dit** que les crédits sont déjà inscrits au Budget

5° PROJET AMENAGEMENT CITY PARC : DEMANDE DE SUBVENTION

Le projet d'aménagement du City Parc situé à côté des écoles déjà inscrit au BP 2016 a été présenté en commission municipale le 14 Juin 2016. Il consistera à compléter l'offre de jeux du city parc par des jeux adaptés aux plus petits (3 ans à 12 ans) ainsi qu'à décorer le mur d'enceinte par une fresque picturale.

Le coût du projet est estimé à 17 427 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **accepte** le projet d'aménagement du city Parc dont le coût est estimé à **17 427 € HT**
- **sollicite** une subvention au Département au titre du fonds d'aide pour la revitalisation des centres des petites communes, soit 25 % de 17 427 € = **4 356 €**
- **sollicite** une subvention au titre des fonds de concours de la CDC Aunis Atlantique soit **6 535 €**
- **dit** que les crédits sont déjà inscrits au Budget

6° RUE DE LA BERTINIÈRE : CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE RESEAU ELECTRIQUE

Pour alimenter en électricité le lotissement Les Hauts du Moulin il faut se raccorder au point de livraison le plus proche qui est situé rue de la Bertinière.

Ainsi un câble électrique long de 25 mètres traversera une partie de la rue de la Bertinière sur une profondeur d'1 mètre.

Chaque conseiller a reçu en même temps que sa convocation un exemplaire du projet de convention qui fixe les contraintes nées du passage du réseau électrique sous la propriété communale cadastrée AM 117.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **accepte** les termes de la convention de servitude de passage du réseau électrique sur le terrain communal cadastré AM 117
- **autorise** le Maire à signer la convention
- **donne** pouvoir à Me Françoise ARLLOT clerc de notaire à l'étude sise à Mouthiers sur Boème (16) de signer au nom du Maire l'acte en la forme authentique

7° CDC AUNIS ATLANTIQUE : AVIS SCHEMA DE MUTUALISATION 2016 - 2020

Chaque conseiller a pu prendre connaissance dès le 31/05/2016 du schéma de mutualisation proposé par la CDC Aunis Atlantique pour la période 2016 à 2020.

Le Maire rappelle que les mutualisations ont pour objectif de faire des économies de gestion tout en améliorant la qualité et l'efficacité des services communaux et intercommunaux.

Ainsi à chaque début de mandat la CDC doit réaliser le bilan des mutualisations existantes et élaborer le schéma des mutualisations à mettre en œuvre pendant la durée d'un mandat. De plus, chaque année à l'occasion du vote du budget, elle doit rendre compte de l'état d'avancement des mutualisations.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité émet un **avis favorable** au projet de mutualisation élaboré par la CDC Aunis Atlantique pour la période 2016-2020.

La mutualisation peut regrouper plusieurs formes :

- ❖ *Mise à disposition d'agents*
- ❖ *Mise à disposition de services dans le cadre des compétences de la CDC*
- ❖ *Création de services communs hors compétences CDC*
- ❖ *mise en commun de moyen : partage avec les communes membres de biens appartenant à la CDC*
- ❖ *groupement de commande*
- ❖ *création ou gestion d'équipement*
- ❖ *pratiques conventionnelles entre personnes publiques*
- ❖ *entente*

Actuellement les mutualisations existantes sont:

- ❖ *Mise à disposition de services dans le cadre des compétences de la CDC : **instruction des dossiers d'urbanisme***
- ❖ *mise en commun de moyen : partage avec les communes membres de biens appartenant à la CDC : **minibus***
- ❖ *groupement de commande : **achat de défibrillateurs***

les mutualisations à venir :

- *dans le cadre du PLUi on subodore que cela va engendrer des mutualisations dans les thématiques logements et mobilité.*
- *mise à disposition payante d'agents communaux pour préparer les festivités communautaires*
- *mise à disposition d'un agent communautaire pour l'élaboration du document unique relatif à la prévention des risques professionnels.*
- *mise en place de formations pour les agents communaux*
- *développer le prêt de matériels aux collectivités : Tivoli, barrières de police....*
- *mise à disposition d'un agent communautaire pour la rédaction des cahiers des charges des marchés publics, les analyses des offres et les négociations.*
- *études dans le cadre de la future compétence GEMAPI*
- *élaboration pour les communes du schéma directeur de gestion des eaux pluviales*
- *création d'un service de police intercommunale*
- *service commun élaboration des paies*
- *balayage des rues*

8° REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2016-2017 :

Sur proposition de la commission municipale Vie Scolaire, Enfance Jeunesse réunie le 15/06/2016, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- **approuve** les règlements intérieurs des services cantine, garderie, accueil de loisirs et TAP pour l'année scolaire 2016/2017.
- **confirme** le maintien du principe de facturer les repas cantine des deux premiers jours d'absence consécutifs pour maladie
- **désigne** les membres de la commission municipale vie scolaire enfance jeunesse chargés d'examiner dans le cadre du service de restauration scolaire, les cas particuliers des familles qui n'ont pas de planning de travail à jours constants : **Mme Martine BOUTET, Mme PLAIRE Cécilia, Mme Béatrice BRAUD, Mme Sandrine GARDIEN, M. Jérémy BOISSEAU.**

Un bilan sera fait en fin d'année scolaire

9° **TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2016-2017 :**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, **décide** d'augmenter de **2 %** les tarifs suivants à compter du **1^{er} septembre 2016** pour l'année scolaire 2016/2017 :

GARDERIE	2015	2016
		2%
forfait 1/2h	0,82 €	0,84 €
forfait mercredi matin (11h30 à 12h30)	1,00 €	1,02 €
forfait mercredi matin après soutien scolaire	gratuit	gratuit
forfait lundi /vendredi (15h15 à 16h30)	1,00 €	1,02 €
goûter	0,41 €	0,42 €

CANTINE	2015	2016
		2%
enfant repas réservé	2,88 €	2,94 €
enfant repas occasionnel	3,88 €	3,96 €
adulte	5,67 €	5,78 €
allergie (panier repas)	1,44 €	1,47 €

ACCUEIL DE LOISIRS

JOURNEE	QUOTIENT	2015		2%	
		D	HD	2016	
		D	HD	D	HD
quotient CAF 1	≤ 580	7,49 €	10,93 €	7,64 €	11,15 €
quotient CAF 2	581 ≤ 760	10,93 €	13,23 €	11,15 €	13,49 €
régime général		13,23 €	14,37 €	13,49 €	14,66 €
autres régimes		14,37 €	15,45 €	14,66 €	15,76 €

1/2 JEE SANS REPAS					
CAF quotient1	≤ 580	3,44 €	5,17 €	3,51 €	5,27 €
CAF quotient 2	581 ≤ 760	5,17 €	6,31 €	5,27 €	6,44 €
régime général		6,31 €	6,89 €	6,44 €	7,03 €
autres régimes		6,89 €	8,24 €	7,03 €	8,40 €

1/2 JEE AVEC REPAS					
CAF quotient1	≤ 580	6,34 €	8,05 €	6,47 €	8,21 €
CAF quotient 2	581 ≤ 760	8,05 €	9,20 €	8,21 €	9,38 €
régime général		9,20 €	9,77 €	9,38 €	9,97 €
autres régimes		9,77 €	11,33 €	9,97 €	11,56 €

SORTIE PAYANTE					
CAF quotient1	≤ 580	1,61 €	2,58 €	1,64 €	2,63 €
CAF quotient 2	581 ≤ 760	2,25 €	3,61 €	2,30 €	3,68 €
régime général		2,89 €	4,64 €	2,95 €	4,73 €
autres régimes		3,21 €	5,15 €	3,27 €	5,25 €

10° REGIE DE RECETTES : PRELEVEMENTS BANCAIRES

Actuellement les paiements autorisés pour les services périscolaires et extrascolaires sont : le numéraire et le chèque bancaire. Les paiements se font à la Mairie de Charron dans le mois d'émission de la facture. Au-delà les paiements se font à la Trésorerie de Marans.

Quelques parents ont demandé le prélèvement automatique, d'autres le paiement en ligne.

Concernant ce dernier moyen de paiement il permet aux redevables de s'acquitter de ses factures au moyen de sa carte bancaire sur le site sécurisé du Trésor public.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **étend les moyens de paiement** des factures de cantine et de garderie au **prélèvement bancaire**.

11° INFORMATIONS DIVERSES

TOUR CYCLISTE POITOU-CHARENTES le 24/08/2016 : les coureurs traverseront la commune entre 12 h 30 et 13 h 00. Pour assurer la sécurité un appel à de signaleurs bénévoles est lancé. Il en faut 27.

Monsieur Philippe LATAUD, Madame Thiphaine LATLI, Monsieur Bernard FREJOUX se portent volontaires.

DEMISSION : pour des raisons professionnelles monsieur Jean-Philippe COLAS va déménager de la commune au 1^{er} septembre 2016, pour s'installer à La Rochelle. De ce fait, il renonce à son mandat d'adjoint mais conserve son mandat de conseiller municipal. Son successeur sera désigné au prochain conseil municipal.

FETE DU 14 JUILLET : comme l'année dernière un barbecue sera organisé en fin de soirée (18 h 30) sur le site des terrains de Pétanque. Un apéritif sera offert par la commune avec la traditionnelle galette sous flamme. Tout au long de la soirée le Bar « au bon accueil » tiendra la buvette et un groupe de musiciens Irlandais assura l'animation.

RADAR PEDAGOGIQUE par l'intermédiaire de la CDC la commune va bénéficier pendant deux semaines (2 X 1 semaine) d'un radar informant les automobilistes de leur vitesse de circulation. L'implantation n'est pas encore déterminée.

TAGS OISEAUX : dans le cadre de Terre Saine des oiseaux de différentes couleurs ont été tagués par la CDC sur les façades des maisons.

Ces tags symbolisent l'émergence d'une nouvelle nature en ville (fleurissement des pieds de mur, enherbement spontané) en rappelant les grands enjeux de la réduction des pesticides (préservation de la qualité de l'eau et de la santé publique).

12° QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe LATAUD demande s'il y a des volontaires pour clôturer les digues ?

Oui lui répond le Maire. Monsieur GIRONDE a fait savoir que 10 personnes sont disponibles.

Il ne manque que le grillage et les piquets.

A noter toutefois que sur la contre digue de Bas Bizet des moutons sont déjà installés pour pâturer tout l'été.

Monsieur LATAUD fait remarquer que :

- rue de la Serpentine l'éclairage public fonctionne à 5 h du matin. Monsieur MEUNIER ira vérifier.
- Des affichettes restent collées en permanence sur les panneaux d'affichage municipaux.

Monsieur COLAS regrette que l'aire de vidange des camping-cars ne soit toujours pas signalée.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 25

BOISSEAU Jérémy	MEUNIER Jacky	BOUTET Martine	BAUDOUIN Olivier		COLAS Jean-Philippe
FREJOUX Bernard	LATAUD Philippe		NAULET Marie-Bernadette	ROBERGEAU Patrick	GARDIEN Sandrine

MARTIGNON Sandrine

VERINE Mickaël

PLAIRE Cécilia

MORISSET Séverine